

Le stress ronge le salariat

Mercredi, 21. août 2019

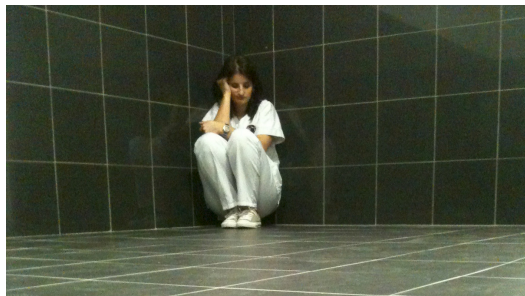


Photo livcorse - flickr.com

L'Office fédéral de la statistique pointe l'augmentation des risques psychosociaux liés au travail.

«Le stress et les risques psychosociaux ont augmenté dans le monde professionnel en 2017», indiquent les résultats de la dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique sur la santé en Suisse (OFS: [Enquête suisse sur la santé 2017: travail et santé. Communiqué du 20 août 2019](#)).

Risques psychosociaux en hausse

Les risques psychosociaux liés à l'organisation du travail sont en augmentation, souligne l'étude – selon l'OFS, ces risques comprennent des situations comme une intensité très élevée du travail, un manque d'autonomie ou de soutien des supérieurs ou des collègues, des discriminations et des violences, la crainte de perdre son emploi ou le stress.

En 2017, 50% des personnes actives professionnellement étaient exposées dans leur travail à au moins trois types de risques psychosociaux – sur un total de neuf. L'augmentation est nette: +4% par rapport à 2012.

Toujours plus stressés

L'une des augmentations les plus significatives concerne le stress au travail. En 2017, 21% de la population active interrogée par l'OFS était stressée au travail, la plupart du temps ou toujours. En 2012, ce taux était de 18%. Le phénomène touche particulièrement les personnes actives de moins de 30 ans (de 19% à 25%), ainsi que celles qui travaillent dans la santé et le secteur social (de 18% à 23%).

Près de la moitié (49%) des personnes très souvent stressées se sentent émotionnellement épuisées au travail. Or, souligne l'OFS, «les personnes épuisées émotionnellement présentent six fois plus souvent les symptômes d'une dépression modérée à grave» que celles qui ne se déclarent pas dans un tel état. L'épuisement émotionnel entraîne aussi un risque accru de burn-out.

La prévalence des risques physiques, de son côté, reste stable, avec 45% des personnes actives exposées dans leur travail à au moins trois risques physiques (sur neuf).

Des conséquences sur la santé

Les conditions de travail influencent l'état de santé. En 2017, 12% des personnes exposées à au moins trois risques physiques et 11% de celles confrontées à au moins trois types de risques psychosociaux déclaraient que leur état de santé général est moyen ou (très) mauvais, souligne l'OFS. Cette proportion baisse à 6% chez les personnes moins exposées à ces risques. Le stress, les positions douloureuses, la crainte de perdre son emploi et le fait d'être soumis à des exigences émotionnelles sont quant à elles des conditions de travail ayant un impact individuel sur la santé – sans être combinées avec d'autres facteurs de risques.

L'USS réagit

L'Union syndicale suisse a immédiatement réagi à la publication de l'OFS, en dénonçant les velléités de la droite d'empirer encore la situation: «Au lieu de reconnaître les pathologies liées au stress comme des maladies professionnelles et de diminuer les horaires hebdomadaires de travail, les majorités des commissions de l'économie des chambres fédérales veulent plutôt empirer la situation en suivant les propositions du conseiller aux Etats (PDC), Konrad Graber, et de son ancienne collègue (PLR) Karin Keller-Sutter, aujourd'hui conseillère fédérale».

Travailler encore plus?

Pour rappel, ces propositions prévoient une augmentation du temps de travail hebdomadaire maximal (67,5 heures) ainsi que du nombre d'heures supplémentaires maximal par jour; l'interdiction du travail du dimanche serait assouplie et l'obligation pour les employeurs de saisir le temps de travail des salarié-e-s serait en grande partie supprimée. Bref, le droit du travail, déjà extrêmement laxiste, serait encore plus assoupli.

Menace de référendum

Ces propositions de flexibilisation seront débattues par le Conseil des Etats lors de la session d'automne. Pour l'USS, les parlementaires doivent enterrer ce projet. «Si les Chambres ne mettent toujours pas le holà à cette charge contre la santé des salarié-e-s, les syndicats lanceront un référendum», menace la faïtière syndicale.